



PREFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'alimentation

Affaire suivie par : Valérie BOYER

Tél : 03 80 39 31 13

Fax : 03 80 67 40 27

Mel : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

**SCIERIE CHAUVIN FRERES
Route de Frasne
39250 MIGNOVILLARD**

Dijon, le 16 novembre 2017

N/Réf. : SJ/BB n° D-1292

Objet : Certification adhésion à la norme NIMP 15

PJ : Rapport d'inspection n° 17-036787

**PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE A LA NIMP 15 DES EMBALLAGES EN BOIS
DESTINES À L'EXPORTATION**

CERTIFICAT D'ADHESION

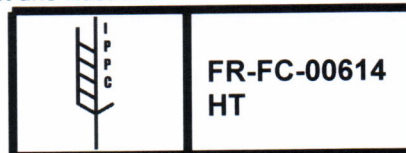
Conformément à la norme internationale pour les mesures phytosanitaires n°15 révisée en 2009 (NIMP n°15 révisée), à l'arrêté national du 24 août 2010 relatif à la marque française apposée sur les emballages en bois attestant de la réalisation d'un traitement approuvé par la NIMP15 révisée, au « programme de conformité phytosanitaire » publié au Bulletin Officiel du 17/12/2015, et à votre signature le **01/12/2016** de l'« engagement des entreprises participant au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation » et à l'inspection réalisée le **30/10/2017** par Madame Aurélie VITEK, agent de la FREDON Franche-Comté, agissant par délégation de mission de service public, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, service régional de l'alimentation, délivre à :

**SCIERIE CHAUVIN FRERES
Route de Frasne
39250 MIGNOVILLARD**

représenté par, **Monsieur CHAUVIN Stéphane**
le numéro d'enregistrement : **FR-FC-00614**

Cet engagement est valable du **15/12/2017 au 15/12/2018** . Il est reconductible à l'issue de chaque inspection réalisée par la DRAAF/SRAI. Tout manquement aux engagements entraîne la résiliation immédiate du numéro d'enregistrement par la DRAAF/SRAI et l'interdiction d'utilisation du marquage sous peine de poursuites judiciaires.

Le marquage de votre entreprise doit être conforme à l'annexe B du programme. Plusieurs variantes étant acceptables, l'exemple ci-dessous en est une illustration :



Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le directeur régional et par délégation,
Le chef du service régional de l'alimentation,


Sophie JACQUET

DRAAF de Bourgogne Franche-Comté
Adresse postale : 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 DIJON Cedex

Accueil physique du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et sur rendez-vous les après-midis
Accueil téléphonique au 03.80.39.30.00 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00